



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délégations de service public

Question écrite n° 61578

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'intérêt du rapport 2000 de la Cour des comptes récemment rendu public. Analysant la situation des collectivités territoriales, la Cour des comptes a souligné, à l'égard des délégations de service public, l'intérêt de la loi du 8 février 1995 créant l'obligation, pour le délégataire, de produire un rapport annuel sur les comptes et la qualité du service qui lui a été délégué. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle puisque la Cour des comptes constate que l'application des dispositions prises à l'initiative du précédent gouvernement en 1995 fait l'objet de nombreuses questions d'interprétation.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61578

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3056